

# Action de formation \* AVVENE

## Présentation générale de l'action

---

Action d'évaluation et d'aide à l'élaboration d'un projet professionnel pour personne en situation de handicap.

### Public

Toute personne quel que soit le handicap, bénéficiant d'une notification d'orientation émanant de la Commission a des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Maison Des Personnes Handicapées (MDPH).

### Lieu

Bastia

### Prescripteurs

Sur décision et notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH.

### Durée

14 semaines ; 448 h  
Sur 24 mois.  
Délai d'accès : Après avis du prescripteur ;  
Entrées et sorties permanentes.

### Financement

Gratuite. Prise en charge financière. (CPAM)

### Pré-requis

Aucun prérequis.

## Objectifs

---

- Identifier et évaluer les aptitudes, capacités et difficultés d'une personne à travers des mises en situation,
- Aider à élaborer un projet socio-professionnel en cohérence avec un projet de vie.

### Pré-accueil individuel avant l'intégration

Premier entretien prise de contact afin de ;

- Identifier le parcours et les éventuels freins ;
- Apporter un ensemble d'informations sur la pré-orientation Avvene ;
- Visiter l'établissement ;
- Présenter les différentes activités et les intervenants ;

En fonction des premiers éléments identifiés, il est proposé à la personne des modalités de mise en œuvre adaptées à sa situation.

## Evaluation, redynamisation et identification d'un projet 384 h

Durant cette phase, la personne est confrontée à des mises en situations à travers des ateliers :

- atelier traitement de l'information et de la communication – ATIC (128h),
- atelier techno gestuel - ATG (128h),
- atelier activités socio-éducatif - AASE (128h).

Les différents ateliers proposés doivent permettre :

- L'évaluation des aptitudes et capacités (intellectuelles, gestuelles, physiques,...) de la personne et le repérage des freins liés au handicap,
- L'identification d'un projet,
- La confrontation aux exigences associées au projet ;

Possibilité d'une mise en situation professionnelle de 1 à 3 semaines.

La phase d'évaluation permet à la personne de travailler sur ses centres d'intérêts professionnels et extraprofessionnels.

## Construction et validation d'un projet 64 h

Accompagner la construction d'un projet en identifiant un plan d'action.

Préconiser un projet adapté et réaliste prenant en compte les souhaits, les acquis, les capacités et l'état de santé de la personne (Formation, emploi, emploi en milieu protégé, retour en soins ...)

## Méthodes pédagogiques

Les ateliers proposés favorisent l'auto-évaluation et l'expérimentation d'activités variées permettant l'évolution personnelle et l'émergence de pistes d'orientation.

La pédagogie individualisée proposée permet à chacun d'avancer à son rythme.

Une équipe pluridisciplinaire : moniteurs d'ateliers, assistante sociale, psychologues, psychomotricienne, ergothérapeute, médecins, documentaliste, chargée de mission entreprise, personnel administratif, logistique et d'encadrement.

Des points d'étape sont réalisés avec l'équipe pluridisciplinaire afin d'accompagner au mieux et tout au long de sa progression la personne dans la définition de son projet.

## Modalités de suivi et d'évaluation

Entretiens

Tests

Mise en situation en ateliers

## Taux de satisfaction

Résultat enquêtes 2021 : en cours



Référent administratif : Judith Bresson

Pour tout renseignement : 04.95.31.36.41 Mail [contact@irips.fr](mailto:contact@irips.fr)

Référent pédagogique – Référent Handicap : Marie-Françoise Souquet - [referent.handicap@irips.fr](mailto:referent.handicap@irips.fr)

Une visite de pré-accueil et un entretien individuel sont possibles sur RDV pour le futur bénéficiaire, sa famille et/ou un autre accompagnateur (curateur, services sociaux...). Ces visites sont possibles avant ou après l'obtention de la décision de la CDAPH.